

APPEL À CANDIDATURES

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE LA VILLE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. est présidé de droit par la Maire et comprend, en nombre égal :

- des membres élus en son sein par le Conseil municipal ;
- des membres nommés par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

La Ville de Sainte-Maure-de-Touraine doit procéder à la nomination de 8 membres extérieurs.

Parmi ces membres doivent obligatoirement figurer :

- un représentant des associations familiales proposé par l'UDAF ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées ;
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Les associations relevant de ces catégories sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du C.C.A.S., en adressant leur candidature composée comme suit :

- une lettre de candidature contenant un à deux représentants;
- une présentation de l'association ;
- le nom, les coordonnées et la fonction des représentants proposés.

Les candidatures doivent être adressées à :

Madame la Maire
Hôtel de ville de Sainte-Maure-de-Touraine
16 bis place du Maréchal Leclerc 37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ

ou par courriel : dru@sainte-maure-de-touraine.fr

Date limite de réception des candidatures : 16 avril 2026

A sainte-Maure-de-Touraine

Le 1^{er} avril 2026